

# COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES LIGUE de BRETAGNE de FOOTBALL

## Présents:

- Au siège de la L.B.F. : Gérard DEMAURE - Joseph PARE.

- En Visio: Didier LE BOUEDEC - Pierre FURIC

Excusé: Pierre Yves NICOL.

# PROCES VERBAL de la réunion du 16 septembre 2024

La commission de surveillance des opérations électorales (C.R.S.O.E.) s'est réunie le 16 septembre 2024 au siège de la L.B.F. et en visio- conférence afin de préparer l'Assemblée élective du 26 octobre prochain.

L'Ordre du jour était le suivant :

- Présentation des membres de la Commission.
- Nomination du Président de la Commission
- Présentation du contexte général des élections :
  - Election du Comité de Direction de la L.B.F.
  - Election des représentants de la L.B.F. aux Assemblées fédérales de la fin d'année 2024.
- Fixation de la date de la prochaine réunion de la C.S.O.E.

En préambule de la réunion, les membres présents se sont brièvement présentés en faisant référence à leurs parcours professionnels et aux connaissances du milieu du football acquises au travers des diverses fonctions exercées précédemment dans les clubs et/ou dans les instances.

### Nomination du Président de la Commission :

Joseph PARE a été désigné président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales à l'unanimité des membres Présents.

### Examen du rôle et des modalités de fonctionnement de la C.S.O.E. :

La composition, le rôle, et les modalités de fonctionnement de la C.R.S.O.E. résultent de l'article 16 des Statuts de la Ligue de Bretagne : cet article a été examiné en séance.

### Elections à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la L.B.F. du 26 octobre 2024 ;

L'ordre du jour de la prochaine A.G. de la LB.F. devant se dérouler le 26 octobre 2024 prévoit :

- D'une part l'élection d'un nouveau Comité Directeur de la ligue de Bretagne pour une période de 4 ans ;
- L'élections des représentants devant représenter la L.B.F. aux prochaines Assemblées Fédérales devant se réunir en fin d'année 2024.

#### Comité de Directeur de la L.B.F. :

Les modalités de déroulement des élections du Comité Directeur, sa composition, et son rôle, et ses modalités



de fonctionnement sont définis à l'article 13 des statuts de la L.B.F. qui a été examiné en séance. Il en résulte notamment que :

- la date limite de dépôt des candidature est fixé 30 jours avant la date prévue de l'A.G. , soit en l'espèce le 26 Septembre 2024 à minuit.
- Il s'agit d'un scrutin de liste bloquée sans adjonction ni suppression de nom.

### Les représentants de la L.B.F. aux A.G. Fédérales de fin d'année 2024.

Les modalités des élections des représentants des Ligues aux Assemblées fédérales résultent des articles des statuts de la F.F.F. :

- Article 10 : Représentants des délégations de Ligues et Districts.
- Article 11 : Modalités d'élections des délégués de ligues représentant les clubs à statut amateur.

Ces articles des statuts de la F.F.F. ont été Examinés en séance.

### Fixation de la date de la prochaine réunion de la C.R.S.O.E.

Compte tenu du calendrier évoqué ci-dessus et de la date limite de dépôt des candidatures fixée au 26 septembre 2024, il a été décidé de fixer au mardi 1<sup>er</sup> octobre 15 heures la date de la prochaine réunion de la C.S.O.E.

Cette réunion se tiendra en présentiel au siège de la L.B.F. à MONTGERMONT ou à défaut en visio-conférence.

Lors de cette réunion, la C.R.S.O.E. procédera notamment à l'examen de la validité des candidatures reçues au siège de la L.B.F. pour les différentes élections prévues lors de l'A.G. de Ligue du 26 Octobre 2024.

A MONTGERMONT, le 16 septembre 2024

Le Président de séance Joseph PARE